

# TRAITEMENT DE LA DOULEUR

## Contrat d'engagement Clinique du Grand Large

Article L.1110-5 du  
Code de la Santé  
Publique :

- Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur.
- Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...

Dans notre établissement, nous nous engageons à

**Prendre en charge**

**votre douleur.**

**Avoir moins mal**

**Ne plus avoir mal**

**C'est possible.**

L'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants nous permettant de réduire la douleur des patients. Avoir mal n'est plus aujourd'hui une fatalité. Pour prendre en charge la douleur de nos patients, l'ensemble de notre équipe s'est attachée à développer une politique de prise en charge qui s'articule autour de 4 grands axes :

### Informier :

Une information individualisée est réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès de nos patients.

### Organiser :

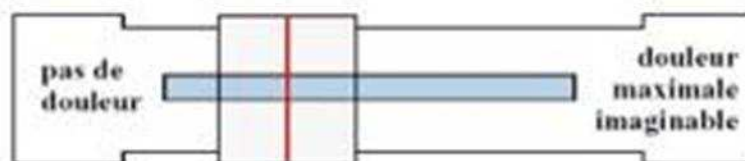
La clinique a mis en place un CLUD (Comité de LUTte contre la Douleur) chargé de mettre en place les protocoles adaptés aux différentes situations cliniques, d'informer nos professionnels des méthodes actualisées et d'évaluer la qualité de la prise en charge de la douleur.

### Adapter :

Notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

### Evaluer :

Des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en charge.



Votre participation est **essentielle**  
nous sommes là pour vous **écouter**,  
vous **soutenir**, vous **aider**.